

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°4 du 18 janvier 2013**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 16 août 2010 portant organisation du contrôle interne comptable au ministère de la défense.

*Du 8 octobre 2012*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 16 août 2010 portant organisation du contrôle interne comptable au ministère de la défense.**

*Du 8 octobre 2012*

NOR D E F F 1 2 3 6 3 1 9 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 16 août 2010 (JO n° 201 du 31 août 2010, texte n° 30 ; signalé au BOC 41/2010 ; BOEM 410.1.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 242 du 17 octobre 2012, texte n° 17 ; signalé au BOC 4/2013.

---

Le ministre de la défense,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1998 modifié portant organisation de la délégation à l'information et à la communication de la défense ;

Vu l'arrêté du 16 août 2010 modifié portant organisation du contrôle interne comptable au ministère de la défense ;

Vu la décision du 5 juin 2012 portant délégation de signature (direction des affaires financières),

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. À l'article 3. de l'arrêté du 16 août 2010 susvisé, l'alinéa :

« - la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD) »

est supprimé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait le 8 octobre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la fonction financière et comptable,*

V. NATIVELLE.